

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 25 avril 2016 à 20h00**

**Le vingt-cinq avril deux mille seize, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 18 avril 2016.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (19) :**

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, Mme OUILLON Elisabeth, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, Mme BAYARD Brigitte.

**Absents au moment du vote (8 dont 5 pouvoirs) :**

Mme PICQ Valérie, M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. VERZELETTI-COMBES Jean (pouvoir donné à Mme CARTON Chantal), M. RACLE Didier (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence), M. BREURE Laurent, M. LOURDIN Gilles (pouvoir donné à M. BONNEFOND Philippe).

**Secrétaire de séance :** (désignée à l'unanimité) Mme CAZZANIGA Marie-Christine

## **1) Subventions aux associations communales**

M. Remy GIRARDON demande la raison de l'augmentation de la subvention accordée à l'association N'Dance.

M. Hervé JAVELLE répond que le calcul initial de l'OMS conduisait à l'attribution d'une subvention plus importante encore, du fait principalement des effectifs importants de l'association. La municipalité a toutefois décidé de réduire ce montant pour tenir compte des nombreuses aides en nature dont bénéficie cette association, notamment lors de l'organisation des spectacles qui représentent une source de recettes importante pour elle.

M. Remy GIRARDON s'étonne de la diminution de la subvention allouée au Tennis Club.

M. Hervé JAVELLE répond que cette diminution est la conséquence d'une baisse des effectifs de l'association, et d'une moindre participation aux animations communales.

M. Amaury GARDE demande si les tableaux des calculs réalisés par l'OMS peuvent être mis à disposition des conseillers municipaux.

M. Hervé JAVELLE répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

Mme Elisabeth OUILLON demande si ces subventions incluent la rétribution de la participation des associations à l'organisation des TAP.

M. Hervé JAVELLE répond par la négative, et précise que ce sujet est abordé au point suivant de l'ordre du jour du conseil municipal.

M. Remy GIRARDON souhaite connaître la raison de la baisse de la subvention allouée au Comité des Fêtes.

M. Hervé JAVELLE explique que cette diminution résulte directement d'une demande de subventions moins importante de la part du Comité des Fêtes.

M. Yves PARTRAT précise qu'il a aussi été tenu compte, dans la fixation du montant des subventions, de l'épargne inutilisée dont dispose chaque association.

Mme Pascale BAYARD demande si toutes les associations ont fait preuve de transparence sur cette question.

M. Philippe BONNEFOND répond que les associations ont transmis à la commune tous les éléments qu'elle leur demandait. Cela a permis de constater que certaines associations disposent d'importants montants d'épargne, qui n'ont pas forcément lieu d'être compte tenu de la nature de ces structures, même si certaines d'entre elles, qui emploient des animateurs, ont besoin d'un fonds de roulement conséquent.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE, à l'unanimité :**

D'approuver le versement de subventions aux associations feuillantines suivant le tableau annexé.

## 2) Conventions relatives à l'organisation des temps d'activité périscolaire

M. Amaury GARDE demande si le matériel acquis pour le déroulement des TAP voit son usage restreint à ces seules activités.

Il lui est répondu par l'affirmative.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver les conventions à intervenir avec les associations participant à l'organisation des TAP
- D'autoriser M. le Maire à les signer

## 3) Subvention de fonctionnement à l'union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de la Loire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE, à l'unanimité :**

D'approuver l'attribution d'une subvention de 100 € à l'union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de la Loire.

#### 4) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SISPD

M. Bernard JACQUEMOT demande quelle sera la répartition des coûts par commune membre du SISPD.

M. Yves PARTRAT répond que le coût dépend directement du matériel installé par chaque commune.

Mme Elisabeth OUILLON demande quelle sera l'utilité de ce système de vidéosurveillance.

M. Yves PARTRAT répond qu'il permettra de prévenir et d'élucider certains actes de délinquance, et notamment de vandalisme, qui génèrent régulièrement des coûts importants de remise en état et de réparation.

M. Michel RAPPELLI ajoute que le vandalisme génère également des coûts non négligeables de sécurisation des bâtiments communaux.

M. Amaury GARDE indique qu'il ne croit pas à l'efficacité d'un tel dispositif, dont la dépense pourrait être mieux employée dans d'autres domaines.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE, à la majorité (1 voix contre : M. GARDE Amaury) :**

- D'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SISPD
- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention

#### 5) Protocole transactionnel avec l'ASL du lotissement « Les Florianes »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec l'ASL du lotissement « Les Florianes »
- D'autoriser M. le Maire à signer ce protocole

#### 6) Convention d'offre de concours avec M. Valette et Mme Anjoras

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver la convention d'offre de concours à intervenir avec M. Valette et Mme Anjoras,
- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

## 7) Création d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale

M. Remy GIRARDON demande si cet agent sera assermenté.

M. Yves PARTRAT répond que l'assermentation de l'agent est justement en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver la création d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50**